

## Compte rendu

### GT9 « actions de gestion et Charte Natura 2000 »

#### Site Natura 2000 Rivière Ellé

5 janvier 2012- Gourin

#### Présents GT9 :

---

Ange Le Lan	Communauté de Communes du Pays du Roi Morvan – Président du CoPil
Daniel-Yves Alexandre	Bretagne Vivante SEPNB
Gilles Bernard	Agriculteur Biologique - Langonnet
Pierre Brossier	CRPF
Jean Pierre Cardon	Fédération de Pêche du Morbihan – AAPPMA Entente Haut Ellé
Françoise Guillerm	Mairie de Langonnet
Christophe Janno	Eau et Rivières de Bretagne
Marcel Le Lann	Fédération de pêche du Finistère
Jacques Le Rest	Association Forum Centre Bretagne Environnement
Gildas Le Masne	Syndicat de la propriété agricole du Morbihan
Dominique Le Niniven	Maire de Priziac
Alain Perron	Représentant Chambre d'agriculture du Morbihan
Marie-Hélène Philippe	Chambre d'agriculture du Finistère
Pierrick Pustoc'h	Conservateur RNR Glomel
Vanessa Thorin	SMEIL – SAGE Ellé-Isole-Laïta
Dominique Williams	Npcb – Eau et Rivières de Bretagne
Séverine Chanony	CC Pays du Roi Morvan
Bérengère Fritz	CC Pays du Roi Morvan / Natura 2000

#### Excusés

---

Xavier Gremillet	GMB
Louis Jouaillec	Syndicat forestier du Finistère
Guy Jouët	Maire de Saint-Tugdual
Yves Picart	ONEMA

### Introduction

**Ange Le Lan**, président du Comité de Pilotage (Copil) accueille les participants et présente les 3 points à l'ordre du jour :

- Mise à validation du compte rendu de la précédente réunion (du 13 décembre 2011),
- Détail des remarques émises sur les dernières modifications et choix des actions définitivement retenues,
- Examen de la charte Natura 2000.

Les documents de travail utilisés lors de cette réunion sont la présentation du diaporama et le tableau des remarques.

## 1/ Validation du compte rendu de la réunion du 13 décembre 2011

Le groupe de travail est invité à prendre en note qu'il est ajouté au compte rendu dans la liste des personnes excusées : Monsieur Louis Jouaillec du Syndicat forestier du Finistère.

A la page 4, il est relevé que la formulation « ajustement à la marge de certains secteurs » est contradictoire avec l'objectif de continuité écologique. Il est ainsi proposé de prendre comme base le système hydrographique tel un fil conducteur (étant considéré que le site Ellé est un site fluvial). Il est précisé toutefois que chaque situation sera étudiée au cas par cas. Les objectifs D3 et D4 sont donc complétés par « en lien avec le système hydrographique ».

Il est demandé de préciser que le territoire est concerné par deux CTMA (Contrat Territorial Milieux Aquatiques). A ce stade, il est réclamé qu'une liste des sigles soit fournie à tous.

Alain Perron fait remarquer qu'on ne retrouve pas suffisamment les « orientations politiques » dans les comptes rendu et demande que les décisions soient définies de manière claire. Daniel Yves Alexandre complète en soulignant un sentiment de mal connaissance du concept et des aboutissements au local de Natura 2000. Il relève des contradictions dans ce dossier et souhaite qu'une plus grande place soit faite aux réalités et observations de terrain.

Pierre Brossier fait part de son agacement devant le manque d'avancement de ce dossier et rappelle qu'il s'agit ici de créer une « boîte à outils » la plus complète possible pour mettre en œuvre l'animation Natura 2000.

Enfin, il est demandé de faire clairement le lien entre l'action proposée et l'espèce protégée.

## 2/ Remarques émises sur les objectifs et actions – choix définitif

Les diverses remarques sont examinées les unes après les autres :

**A1-1** : il s'agit d'une prescription du SAGE : l'opération est ajoutée.

NB : le CTMA Ellé (amont) ne touche pas l'intégralité des cours d'eau concernés par Natura 2000 (notamment ne sont pas pris en compte les cours d'eau hors département 56)

A1-3 à remplacer par **A1-2** : la priorisation des actions est étudiée par le groupe de travail (voir partir 3)

**A3-1** : formulation proposée « maintenir les habitats favorables à la Loutre d'Europe sur tout son cycle de vie »

**A4-1** : les actions peuvent être de type communication (exemple : panneaux d'informations). Il serait pertinent d'intervenir directement auprès des acteurs – opérateurs. Cette action vise tous les publics.

**A4-2 / A5-1** : il s'agit de prescriptions du SAGE : les opérations sont modifiées, les articles du SAGE citées étant erronés.

**B1-4 / B2-3** : c'est une mesure portant sur une action soumise à interdiction au titre du SAGE. Il est souhaité qu'il soit plus explicitement formalisé dans le document ce qui est relatif à la législation de ce qui relève de la proposition Natura 2000.

**B3-4** : la mesure de gestion faisant intervenir la création de mare n'étant pas compatible avec le SAGE, elle ne peut être rajoutée. Cette question doit être remontée au bureau du SAGE.

**C2-3** : le terme « recréer » soulève des interrogations. L'objectif est de créer une dynamique pour favoriser l'espèce et l'habitat (exemple : andainer les bois issus de coupe plutôt que les brûler). Inscrire à la place de maintenir « gérer les habitats ... ». A noter que cette action est envisageable sous réserve de la sécurité des biens et des personnes.

**D** : le fait d'introduire une date montre qu'il s'agit d'un travail majeur pour le site. Sera donc ajouté dans le titre « ... dès février 2012 » (à noter que la terminologie « site cohérent » est maintenue). Pour les objectifs D1 à D4, rajouter « Travailler sur ... ». Proposition est faite de rajouter un objectif D5 « Etudier la sortie du site Natura 2000 pour des parcelles cultivées au titre de la PAC ».

**E1-5** : proposition de rajouter, en plus des batraciens, les études herpétologiques. Cette opération sera à placer en dessous d'E1-2. A noter que c'est le Muséum d'Histoire Naturelle qui désigne les espèces à annexer.

**E1-4** : le but de cette action est par exemple d'améliorer la connaissance du parcellaire privé/public afin d'assurer l'efficacité des actions proposées.

**E1-3** : Souhait que soit rajoutée la mise à disposition une cartographie du site.

### 3/ Hiérarchisation des actions – priorités retenues

Cinq critères sont proposés pour amorcer la hiérarchisation des actions :

- La conservation
- La continuité écologique
- La communication
- La dégradation
- L'efficacité de l'action

Les critères ne sont pas pondérés.

Il s'agit ici de définir les priorités d'actions, étant entendu que la sensibilité de chacun influe forcément sur le classement (par exemple sur la notion de continuité ou de dégradation). C'est pourquoi, chaque action est examinée par le groupe de travail. Le tableau joint reprend les priorités retenues (très forte, forte, moyenne, faible).

#### 4/ Charte Natura 2000

La proposition de charte soumise à étude auprès du groupe de travail soulève de nombreuses remarques : les questions sur la molinie, les amendements,...

Proposition est faite de remettre ce point à l'ordre du jour d'un prochain groupe de travail pour approfondissement.

#### 5/ Remarques diverses

Pierrick Pustoc'h propose de mettre en valeur la réserve et d'en faire un site pilote (vitrine) et d'expérimentation. Cette action est à rajouter dans la fiche action E2-1 et E2-2.

Remarque est faite sur l'importance du suivi des actions (le prévoir dès la mise en œuvre des actions).

Plusieurs personnes ont fait part de leur souhait d'être destinataire d'une carte du site. Aussi, une carte au 1/25000 est jointe au présent compte rendu.

Compte tenu du travail restant à réaliser, **Ange Le Lan** propose de réunir une dernière fois le groupe de travail avant soumission du DOCOB au COPIL.

Le prochain groupe de travail se réunira :

#### **Le 19 janvier 2012 à 14 heures au siège de la CCPRM à Gourin**

Pour cette réunion, les participants recevront préalablement le projet de DOCOB dans lequel figureront les fiches actions détaillées, basées sur les choix arrêtés lors des trois réunions de travail du 6 décembre, 13 décembre et 5 janvier, ainsi que le projet de charte Natura 2000, modifié par les remarques émises avant le mercredi 11 janvier 2012 (Les remarques émises après le 11 seront directement discutées en réunion du 19 janvier).

L'ordre du jour serait le suivant :

- Remarques générales sur le projet de DOCOB et sur les fiches actions,
- Etude des remarques émises sur le projet de charte Natura 2000 et finalisation de la charte définitive.

Ange Le Lan invite chaque membre du groupe de travail à faire remonter les observations concernant le projet de charte avant le prochain groupe de travail et remercie chacun pour sa participation.

**Ange LE LAN**

Président du Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Rivière Ellé »

P/O

